Commune de SOUGÉ

DÉLIBÉRATIONS

L'an 2021, le 14 septembre à 18h30, le Conseil municipal de la commune de SOUGÉ s'est réuni à la salle de Conseil à l'étage de la Mairie, lieu choisi pour permettre une distanciation sociale entre chacun des membres du Conseil compte tenu de la situation sanitaire actuelle, sous la présidence de Monsieur Bernard BONHOMME, le Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux Conseillers municipaux le 08 septembre 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au tableau d'affichage de la Mairie le même jour.

<u>Présents</u>: Monsieur Bernard BONHOMME, Maire, Madame Valérie BLANQUET, Madame Dominique FONTAINE, et Monsieur Michel DUPISSOT Adjoints. Mesdames Julie JAEGER, Christine RUFFLIN et Josette GRANDIOUX, et Messieurs Didier FRAIN, Christian PLEUVRY et Benoit MIRAULT.

Absente excusée : Madame Justine FORGEARD

1. Secrétariat de l'assemblée :

1.a/ Désignation des secrétaires de séances ;

Le Conseil municipal désigne Madame Julie JAËGER en qualité de secrétaire de séance et Romane GRANJON, responsable administrative et financière, en qualité de secrétaire auxiliaire.

1.b/ Approbation du procès-verbal en date du 04 juin 2021 ;

Le procès-verbal de la séance du 04 juin 2021 est approuvé.

2. Gestion administrative :

<u>2.a/ Délibération 2021.038 – Sécurisation du réseau BT aérien issu du poste H61 « Le Grand Vau » rue du Petit Vau</u>

Monsieur le Maire explique que les fils nus du réseau de basse tension peuvent être enfouis dans le cadre d'un projet de sécurisation du réseau et, de ce fait, en partie pris en charge par ENEDIS.

Il ajoute qu'il serait également opportun de procédé par la même à l'enfouissement de l'éclairage public.

→ Arrivée de Monsieur Benoit MIRAULT à 18h50

Les montants des études et travaux issus des études d'avant-projet réalisées par le SIDELC sont rappelés cidessous :

	Mode	PARTICIPATIONS				
		SIDELC	COMMUNE			
ELECTRICITE						
Etude AP	HT	3 600,00 €	0,00€			
Génie civil BT	HT	70 200,00 €	0,00€			
Divers imprévus	HT	3 690,00 €	0,00 €			
TOTAL	HT	77 490,00 €	0,00 €			
GC ORANGE						
Etude AP	TTC	0,00 €	1 080,00 €			
Génie civil FT	TTC	0,00 €	11 640,00 €			
Divers imprévus	TTC	0,00 €	636,00 €			
TOTAL	TTC	0,00 €	13 356,00 €			
TOTAL GENERAL		77 490,00 €	13 356,00 €			

Ces chiffres, ne sont que des valorisations, seront actualisés avant le début des travaux dans un tableau définitif.

Dans le cas où la commune souhaite que le SIDELC réalise les études d'exécution des réseaux de télécommunication, elle doit, pour cela, lui transférer temporairement sa maîtrise d'ouvrage pour les réseaux concernés.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de transférer temporairement au SIDELC sa maîtrise d'ouvrage pour les réseaux de télécommunication afin qu'il réalise l'ensemble des études d'exécution de l'opération ; accepte que les travaux ne puissent pas être repoussés au-delà d'un délai de deux années ; prend acte qu'en cas de non réalisation des travaux dans un délai de deux ans, le coût des études restera entièrement à la charge de la commune et sera dû au SIDELC ; décide de voter les crédits nécessaires sur le budget 2022 ; et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires et relatives à la réalisation de cette opération.

3. Gestion financière

3.a/ Délibération 2021.039 – Demande de subvention : FACIL 2021

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil a déjà délibéré concernant la demande faite à la CATV dans le cadre du FACIL 2021 et qu'il a été décidé de présenter le projet d'investissement d'éclairage public rue de l'Air Gué. Il rappelle également que vu la faible part que représente l'éclairage public sur le dossier total d'enfouissement, il serait peut-être plus pertinent de substituer cette demande au profit du dossier de construction de maison individuelle qui est désormais plus avancé.

Il demande l'avis de chacun sur cette proposition.

Après plusieurs échanges Monsieur le Maire reprend la parole et propose, au regard des avis exprimés, que le projet de construction de maison individuelle fasse l'objet de cette subvention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide la proposition de Monsieur le Maire, l'autorise à faire la demande de subvention au titre du FACIL 2021 et à signer tout document relatif à cette demande.

3.b/ Délibération 2021.040 — Demande de subvention complémentaire au titre du Patrimoine non protégé auprès du Département de Loir-et-Cher

Monsieur le Maire explique le projet qui initialement était éligible au Conseil départemental au titre du Patrimoine non protégé pour un montant de 274 560.00 € HT a évolué du fait de la découverte de la litre. En conséquence les lots du marché relatifs au décors peints et de la maçonnerie ont augmenté en cohérence avec le choix de chacun des élus de mettre en avant cette découverte patrimoniale importante.

C'est pourquoi, il est possible de faire une demande complémentaire sur la base du montant additionnel des travaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide la proposition de Monsieur le Maire de demande complémentaire au titre du Patrimoine non protégé auprès du Conseil départemental comme suit, et l'autorise à signer tous les documents dans ce cadre.

Nouveau montant des travaux HT	Différence entre le projet initial et le projet actuel	Taux demandé
304 291.09 €	29 731.09 €	22 %

3.c/ Délibération 2021.041 – Demande de subvention au titre du Contrat d'objectif territorial porté par le Pays vendômois auprès de l'ADEME et de la Région

Monsieur le Maire explique le projet de création des réseaux de chaudières biomasses peut faire l'objet d'un financement par le biais du contrat d'objectif territorial porté par le Pays vendômois auprès de l'ADEME et de la Région. Pour le moment le projet n'étant pas encore assez avancé, le montant de l'aide ne peut pas être précisément déterminé, pour autant il convient de délibérer afin de permettre à la Commune de faire cette demande.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide la proposition de Monsieur le Maire et l'autorise à déposer une demande et à signer tous les documents dans ce cadre.

3.d/ Délibération 2021.042 – Demande de subvention : PACT et Festillésime 2022

Monsieur le Maire rappelle que comme chaque année la Commission culturelle s'est réunie afin de planifier l'agenda culturel de 2022. Il laisse la parole à Monsieur Michel DUPISSOT, président de cette Commission et Adjoint en charge de la culture pour présenter les choix et les budgets prévisionnels. Les manifestations sont les suivantes :

- **DON QUICHOTTE**: théâtre à la Salle des Fêtes le 26 février 2022 : 891.60 €
- DRIVEN 2 TEARS: concert au Plan d'eau le 02 juillet 2022 : 4 491.04 €

Monsieur Michel DUPISSOT propose que soit demandé une subvention auprès de la Région et du Département pour chacun des spectacles tel que présenté dans les tableaux des budgets.

Le Conseil municipal, ayant entendu l'exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve les deux projets culturels 2022 ainsi que leurs plans de financement prévisionnel et autorise Monsieur le Maire à déposer auprès du Conseil Départemental de Loir-et-Cher et de la Région Centre-Val de Loire, une demande de subvention au titre de Festillésime 2022 et de la PACT 2022, pour aider la Commune organisatrice à financer les deux projets ;

INFORMATIONS DIVERSES

- 1) Madame Valérie BLANQUET revient sur l'avancement des travaux de l'Église. Elle annonce que le piquetage du mur extérieur Nord est quasiment terminé et que les échafaudages sont prêts en intérieur. Les tests de nettoyage des peintures des chapelles sont concluant et des traces de la litre ont pu être retrouvées. Par ailleurs, l'entreprise de maçonnerie est en train de piqueter le mur Nord intérieur au niveau de la Sacristie pour faire apparaitre l'ancien appareillage du vitrail présent auparavant.
- Elle ajoute également que le lancement de la souscription via la Fondation du Patrimoine samedi 11 septembre a été un succès, les personnes présentes ont apprécier d'avoir des détails concernant les travaux.
- 2) Monsieur le Maire demande à Madame Valérie BLANQUET de faire un point sur l'état du cimetière. Cette dernière explique que comme souvent la Commune a reçu des plaintes concernant l'entretien du cimetière, mais que face à l'insistance de ces dernières elle est allée constater l'état des allées. Si habituellement les plaintes sont excessives au regard des mauvaises herbes présentes, elle explique que cette fois ci, les réclamations sont bien fondées. Elle propose que soit mis en place un groupe de travail pour qu'une telle situation ne se reproduise plus. Plusieurs axes seront à revoir : planning plus surveillé des taches des agents, services d'entreprises extérieures, devis pour revoir la structure des allées, ...
- 3) Concernant le Rallye cœur de France qui doit se tenir prochainement, Valérie BLANQUET ajoute que comme chaque année des contestations ont été déposées en Mairie. Elle précise une nouvelle fois que l'organisation de cet événement n'est pas du ressort de la Mairie mais de l'association du Rallye Cœur de France, et que c'est à eux directement que les habitants doivent s'adresser.
- 4) Monsieur le Maire, Bernard BONHOMME énonce que le programme de voirie devrait bientôt commencer sa réalisation. Certaines voies devront attendre le passage du rallye, et d'autres doivent être dégagés, la végétation des parcelles voisines empiétant sur la voie, les engins sont gênés. Une fois ces éléments revus, les travaux devront être faits d'ici l'hiver, sauf contraintes météorologiques particulières.
- 5) Monsieur le Maire demande à Romane GRANJON, secrétaire de Mairie de faire un bref récapitulatif de l'avancée du dossier de construction de la Maison. Elle explique qu'elle vient de terminer la rédaction du dossier de consultation des entreprises afin que soit publié le marché. L'étude de sol doit être demandée en parallèle.
- 6) Madame Dominique FONTAINE propose de mettre en place une réunion en vue de la préparation du 11 novembre. Il conviendra de réfléchir à la formule à choisir cette année (repas à domicile ou à la Salle des fêtes, et confectionné par les élus et/ou par les commerçants de Sougé)
- 7) Madame Valérie BLANQUET précise enfin que la rentrée des classes s'est bien déroulée. A la suite de la démission du Président du SIVOS cet été, la Commune de Sougé a repris la Vice-présidence. Elle termine en précisant que pour éviter une fermeture de classe le SIVOS travaille sur un regroupement avec les SIVOS voisins.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h50. Affiché à la porte de la Mairie, conformément à l'article 56 de la loi du 5 août 1884.